

CATHERINE SEGURANE PERSONNAGE HISTORIQUE

ENTRE HISTOIRE, LÉGENDE ET HISTOIRES

par le Dr. Jean-Philippe Fighiera

PREMIERS TÉMOIGNAGES DU SIÈGE DE NICE :

ADRIANI (Jean-Baptiste), (1511 ou 1513-1579), historien italien qui a évoqué le siège de Nice, sans mentionner Catherine Ségurane (mais il n'était pas sur place).

BADAT (Jean), (1516-1567), présent lors du siège, ne parle pas de la *Maufacha* dans sa chronique manuscrite en nissart : *Recort e memoria, fonds Citta e Contado, mazzo 2, folio 203 et suivants* ; la *Chronique niçoise de Jean Badat* a été publiée et annotée par Eugène CAÏS DE PIERLAS (c'est l'un des arguments de ceux qui nient l'existence de Catherine Ségurane).

FIGHIERA (Antoine), sénateur : déclare qu'il a toujours connu la présence d'un buste à la Pairouliera pour perpétuer le souvenir d'une « erouina nissarda » dite la « maufacha » ; or il est né en 1574 et décédé en 1643, ce qui signifie qu'il a connu des contemporains du siège de 1543 et que ce buste a donc été érigé peu de temps après le siège. Cf. la traduction française d'Hervé BARELLI du manuscrit original *Paesi per provincie, provincia di Nizza* (Archives de Turin, fonds Pierre GIOFFREDO, mazzo 65, fascicule 7). *De Nice, son comtat et terres adjacentes, l'Histoire naturelle et morale depuis le commencement du monde jusqu'au présent : 1638*, traduction par Hervé BARELLI, éditeur Mémoires Millénaires Nice, 2011.

GIOVIO (Paolo), (francisé en Paul Jove), (1483-1552), médecin papal, historien, biographe et évêque, *Historiae sui temporis*, en latin, 1553, souvent cité par GIOFFREDO, ne mentionne pas Catherine (mais il n'était pas sur place).

PASTORELLI (Honoré), (milieu XVI^e - 1620 ou 1618?) : premier consul de Nice (= maire) **signale pour la première fois son existence en 1608, soit 65 ans après le siège** (donc il pouvait y avoir encore quelques survivants de cette époque ce qui l'empêchait de dire n'importe quoi), in *Discorso sul Monasterio antico delle monache della Città di Nizza diverse volte distrutto et riedificato, con la narrativa dell' edificazione fatta l'anno 1604 del medemo, sotto la regola, et invocatione di Santa Chiara. Con l'occasione del che si raccontano diverse particolarità curiose della Città, raccolte la maggior parte dalle scritture dell' Archivio, et altre memorie antiche de Cittadini, l'anno 1608*, (Antonio Romero imprimeur Nice) ; c'est la principale source plaidant en faveur de l'existence de Catherine.

LAMBERT (Pierre), président de la Chambre des Comptes de Savoie, autre témoin du siège, reste aussi muet sur Catherine dans sa relation en français du 15 août 1543 (autre argument des négationnistes). *Mémoires sur la vie de Charles neuvième Duc de Savoie, de l'an 1504 jusqu'à l'an 1539, de messire Pierre Lambert, seigneur de La Croix, président des Comptes de Savoie, avec un discours sommaire du succès du siège mis au-devant du château et de la cité de Nice par François roi de France et par le Turc Barberousse de l'an 1453*, Monumenta Historiae Patriae, Imprimerie Royale, Turin, 1840.

MANUSCRIT TEXTUEL DU JOURNAL AUTHENTIQUE DU SIEGE, 1543, cité par Jules BESSI (mais hélas introuvable).

POUR EN FINIR AVEC LA SOI-DISANT LÉGENDE DE CATHERINE SÉGURANE :

En 1983, à l'occasion d'un colloque organisé par le Centre de Recherches Autrichiennes de l'Université de Nice (le C.R.A.N), pour célébrer le tricentenaire de la victoire du roi de Pologne Jean III Sobieski contre les Turcs qui assiégeaient Vienne, j'avais eu l'occasion de traiter du cas de Catherine Ségurane au travers d'une communication intitulée *les incursions turques dans la région niçoise en 1543* (1). Il m'avait semblé avoir été convaincant quant à l'existence de notre héroïne : las ! Dès les discussions qui suivirent je compris que ce n'avait pas été le cas : il n'est pas pires aveugles que ceux qui ne veulent pas voir, et il me semble qu'il y a une sorte d'acharnement chez certains à refuser la réalité historique du personnage.

Pourtant des gens plus illustres que moi avaient déjà tenté de répondre à cette question essentielle : **Catherine Ségurane a-t-elle existé ?**

Ainsi le **Comte Eugène CAÏS DE PIERLAS**, (1842-1900), historien, officier des archives d'État de Turin, confirme ainsi l'existence de la *maufacha* en ces termes : *il nous paraît qu'on peut conclure sans hésitation en faveur de l'existence de Catherine Ségurane* (phrase citée par Charles-Alexandre FIGHIERA in *Réalités Niçoises*).

Ainsi l'écrivain **Eugène EMANUEL** (1817-1880) affirma en 1873, en se référant à d'autres témoignages ou traditions : *devant ces noms qui font autorité et ces preuves convaincantes il semble que plus personne ne devrait plus se risquer à traiter de fable l'action glorieuse de la Maufacha* (2). Mais comme l'on est souvent trahi par les siens, son propre fils, le journaliste **Victor ÉMANUEL** (1862-1913), dans le journal *Le Petit Niçois* du 23 décembre 1902, estimait que les hauts faits de la Ségurane *doivent être classés au rang des pieuses légendes !!!* (C'est gentil pour le papa).

Ainsi **Jules BESSI**, (1844-1908), qui s'appuie sur un mystérieux document que malheureusement il a été le seul à voir et à publier (3) ; pour Henri SAPPPIA c'est probablement un extrait du journal de Pierre LAMBERT, mais plus complet que le texte qui nous est parvenu.

Ainsi **Henri SAPPPIA**, le célèbre fondateur de la revue *Nice Historique*, qui reçut une lettre d'un certain M. Guillet-Brossette s'étonnant *que les savants niçois ou autres, parce qu'ils n'ont pas trouvé de documents écrits sur Catherine Ségurane, ont eu le courage de nier son existence !* Sappia réagit en ces termes : « *j'avoue que ces lignes m'ont fort étonné. Je croyais la querelle définitivement vidée et les détracteurs de nos gloires locales réduits au silence. Tour à tour, le regretté Eugène Émanuel (...) et notre ami Jules Bessi, sous-archiviste du département, dans sa notice sur Ségurane, publiée à Nice, ont fait justice des critiques injustes de quelques esprits chagrins et victorieusement démontré l'existence de l'héroïne. Aussi, puisqu'une nouvelle démonstration paraît nécessaire, je ne saurais mieux faire, pour l'établir, que de reprendre et de suivre pas à pas les études d'Emanuel et de Bessi* » (*Nice-Historique* année 1901).

Ainsi **Charles-Alexandre FIGHIERA**, qui fut des décennies durant conservateur du Musée Masséna, avec la prudence de l'historien, tranche en faveur de son existence en se fondant sur la tradition qui remonte dès la fin du XVI^e siècle, sur la conclusion de **CAÏS DE PIERLAS**, sur les témoignages d'Honoré **PASTORELLI** (premier consul de Nice, fils d'un défenseur de Nice en 1543) et d'**Antoine FIGHIERA** (docteur ès-loi du collège des jurisconsultes de la ville), ces deux derniers ayant été des contemporains de gens ayant connu le siège de 1543 (4).

Ainsi **Rémy GASIGLIA**, qui écrit que *plusieurs éléments plaident en faveur de son authenticité*, en reprenant les arguments des précédents (5).

Ainsi mon estimé collègue du Lycée Masséna, **Claude ROMAN**, étaye son argumentation sur l'existence du monument à la gloire de la « Maufacha » placé à la porte Pairolière dès le XVI^e siècle en précisant : *est-il possible que la municipalité de Nice ait toléré quelques dizaines d'années après le siège l'évocation publique d'une fausse héroïne et de surcroît ait autorisé l'érection d'un monument commémorant une tradition légendaire ?* (6). Le bon sens répond à cette question.

NOUVELLE TENTATIVE DE JUSTIFICATION : Preuves et indices contemporains au siège de 1543.

Le principal argument des négationnistes est l'absence de preuves écrites contemporaines, en particulier de la part des deux témoins du siège BADAT et LAMBERT. Or ce n'est pas parce qu'ils n'en parlent pas que la Ségurane n'a pas existé, car il y a des explications à ce silence (remarquées par certains des historiens déjà évoqués) : d'abord l'habitude dans ce genre de chronique de ne parler que des personnages importants (ce que n'est pas une lavandière) et ensuite le moment et le lieu de rédaction : ces deux auteurs, par leur rang ou fonction, devaient se trouver le 15 août dans la citadelle et donc assez loin du « cinq caire » ; il est donc tout à fait probable qu'ils n'aient pas été au courant de tout ce qui s'était passé dans la ville basse. Henri SAPPJA précise avec justesse que *la chronique n'est pas une histoire : elle ne vise ni à être impartiale ni à être complète* (7). Enfin l'extraordinaire résistance de la population niçoise le jour de l'Assomption était le signe d'une intervention miraculeuse de la Sainte Vierge dans cette période de foi générale : LAMBERT évoque dans son texte *l'ayde de Dieu et dicelle glorieuse Vierge* ce qui est plus vraisemblable que l'action d'une obscure lavandière. Ce « coup de pouce » céleste n'étonne pas une population très croyante et choquée par l'alliance de la fleur de lys avec le croissant.

Une autre preuve de l'approximation de ce type de relation se trouve dans le nombre de drapeaux pris à l'ennemi : BADAT ne mentionne pas le fait, ce qui ne veut pas dire que les Niçois n'en n'ont pas pris. LAMBERT en indique 3, ce qui est un chiffre précis qu'il a sans doute vérifié. L'approximation de la relation est confirmée par Hervé BARELLI dans son ouvrage consacré au siège : *comme on l'a constaté avec la question des drapeaux, la confusion et la violence de l'assaut ne permettaient sans doute à personne d'avoir une vue complète des événements qui se déroulèrent sur le rempart Sincaire* (8).

Donc arguer du fait que les deux témoins oculaires n'aient point parlé de la *Maufacha* n'est pas une preuve irréfutable de sa non existence.

Mais cependant il y a bien une preuve écrite de l'existence de Catherine Ségurane, elle est même gravée dans la pierre : il s'agit du vilain buste, œuvre d'un artiste anonyme, qui fut placé près de la porte Pairolière (ou Saint Sébastien) dès le XVI^e siècle et qui est complété par un texte épigraphique qui ne laisse pas de doute quant au personnage :

1543
CATARINA
SEGURANA
DICTA DONNA
MAUFACCIA

Ce qui nous permet d'avancer les points suivants :

- 1) le nom *Seguran* est attesté à Nice au début du XVII^e siècle dans l'insinuation : il est ici féminisé (donc le nom n'est pas inventé),
- 2) le surnom est suffisamment réaliste pour être vrai : quelle ville s'inventerait une héroïne moche ?
- 3) la date est explicite pour relier la Segurana à l'épisode du siège,
- 4) un document épigraphique a autant de valeur qu'un document sur parchemin ou papier et se perd moins facilement.

Alors se pose la question de la contemporanéité : quand et à quelle occasion la ville de Nice a-t-elle installé ce petit monument ?

Pour Jean-Baptiste TOSELLI, il aurait été apposé en 1553, c'est-à-dire dix ans seulement après le siège (9) et un an après la construction d'une chapelle en l'honneur de la Vierge dans le même

quartier (qui sera détruite en 1782 à l'occasion de la création de la place Victor mais qui aura une succession avec la construction de la chapelle des Pénitents Bleus), ce qui symbolise et matérialise l'acharnement du combat en ce lieu. Il est très vraisemblable d'imaginer qu'il a fallu attendre quelques années pour relever le gros des ruines provoquées par les bombardements et le saccage de la ville basse et songer à rendre hommage aux héroïnes (10) : une chapelle pour la Vierge, un buste pour la lavandière probablement encore vivante à ce moment. De plus à cette époque il restait encore une bonne partie de la population qui avait connu l'épisode du 15 Août : **il était complètement invraisemblable d'honorer une femme virtuelle, ce qui accrédite un peu plus la réalité de Catherine.**

Autre argument avancé par les négationnistes, l'absence d'actes de baptême ou de mariage ou de décès de la *Maufacha* : il s'agit alors de leur part d'une démarche intellectuelle anachronique dans la mesure où l'État civil tenu par le clergé n'était pas systématique à cette époque. Il faut en effet attendre une ordonnance du Concile de Trente datant du 11 novembre 1563 (donc 20 ans après le siège), confirmée par le Pape Pie IV dans la Bulle *Benedictus Deus* de janvier 1564, pour que chaque paroisse consigne sur un registre spécial les noms des mariés et des témoins avec la date et le lieu de célébration du mariage. De même et en même temps, sur un registre à part, les curés étaient tenus de marquer les baptêmes (noms des baptisés, des parents et des parrains- marraines) (9) : c'était trop tard pour notre héroïne, mais également pour tous ses contemporains : faudrait-il alors en déduire qu'il n'y a personne à Nice dans la première moitié du XVI^e siècle (11) ?

Preuves et indices quasi contemporains :

C'est en 1608 que l'on trouve pour la première fois, sous la plume d'un écrivain niçois, la mention de la *Donna Maufacia* : il s'agit de celle d'Honoré PASTORELLI. C'est à l'occasion d'un discours prononcé à la Cathédrale de Nice à propos du monastère Sainte Claire (la Visitation) qu'il rappelle l'épisode d'Août 1543 : « *Évoquons aussi le drapeau des Turcs enlevé au cours de l'attaque à son porte-enseigne par une citoyenne appelée la « femme Malfaute » qui (comme le faisait de nombreuses autres en d'autres lieux), se battait à la tour des Caire, où il y a aujourd'hui le bastion Saint-Georges, alors bombardé par les Turcs.* » (12).

Or ce personnage n'est pas n'importe qui : apparenté aux grandes familles niçoises, né vers 1550 il a forcément connu des acteurs de la défense du *Cinq Caire* (dont son propre père qui participa au siège), premier consul (c'est-à-dire maire) en 1604, docteur en jurisprudence, on le voit mal raconter des fariboles au sujet d'un monastère et dans le cadre de la cathédrale Sainte Réparate, qui plus est devant un auditoire dont quelques membres auraient pu être présents lors de l'attaque franco-turque : car nous sommes seulement 65 ans après cet événement. Cette phrase est intéressante à plus d'un titre :

- 1) elle reprend le surnom de *Maufacha* attribué à la Ségurana confirmant ainsi le buste de la porte Pairolière,
- 2) elle permet de savoir pourquoi la Ville de Nice a voulu l'honorer : c'est elle qui a arraché le drapeau au porte-enseigne turc ce qui est un acte militaire remarquable et symbolique (13).

Voilà donc un témoignage difficile à contester, car digne de foi et émanant d'un homme sérieux qui a pu rencontrer des contemporains (dont son propre père) et consulter éventuellement des archives non encore dispersées : il confirme et complète l'inscription épigraphique du buste.

Cependant ce n'est pas le seul témoignage presque contemporain du siège de Nice. En effet nous disposons des manuscrits déposés à Turin d'Antoine FIGHIERA, Sénateur, avocat, où il a écrit ses

mémoires en 1634. Or ce personnage, étant né en 1574, a connu forcément lui aussi des anciens de 1543, ce qui rend son document tout à fait crédible. Voici donc ce qu'il écrit à la date du 15 Août :

« Ce jour-là, on donna l'assaut à la tour aux Cinq-Angles (...) tandis que la flotte des galères était à Limpia et tirait vers le Château, et une autre partie vers la ville, avant qu'ils ne se replient ignominieusement (...) sur cette tour des Cinq-Angles est aujourd'hui fait le bastion Saint-Georges. C'est là qu'il y eut l'assaut des Turcs et que se produisirent deux événements extraordinaires. Le premier était que, ce jour-là étant celui de la fête de l'Assomption de la Vierge (...). Elle est visiblement apparue. En souvenir de quoi on a construit là une chapelle où on fait chaque année une procession générale (...). Le second événement eut lieu au bastion Saint-Sébastien. Alors qu'un porte-étendard des Turcs l'escaladait avec une enseigne turque déployée, une femme de la ville s'y opposa. On l'appelait la Femme mal faite, et, avec un battoir, elle frappa de la main gauche la hampe de l'enseigne et de l'autre, avec la masse, elle frappa le porte-étendard turc, elle lui arracha et précipita l'homme au bas de la muraille (...) On dit que c'est en mémoire de sa personne qu'on a fait cette statue de pierre qui est posée à la porte Saint-Sébastien ou de la Pairolière, à l'extérieur. C'est la tradition. » (14).

Comme son contemporain Honoré PASTORELLI, Antoine FIGHIERA est également un personnage sérieux qui n'a aucun intérêt à magnifier le rôle d'une représentante du petit peuple de Nice, de même que l'on ne voit pas pourquoi il aurait inventé le personnage de Catherine Ségurane. Le texte ci-dessus confirme ou précise celui de PASTORELLI :

- 1) il est toujours question du *cinq caire* comme lieu du combat central,
- 2) comme cela a été indiqué dans le document de LAMBERT, une intervention céleste est évoquée, ici de façon directe,
- 3) il y est question de la chapelle construite en l'honneur de la Vierge,
- 4) la *Maufacha* est encore citée,
- 5) l'exploit de Catherine est décrit avec précision (trop ?) et il est illustré par la prise de l'étendard turc,
- 6) le texte confirme l'existence du monument de la porte Pairolière,
- 7) pour l'auteur cet hommage est déjà une tradition en 1634, date de rédaction des mémoires du sénateur, ce qui signifie que l'érection du monument remonte au siècle précédent.

Question secondaire : la Segurana a-t-elle montré son postérieur ?

Pendant longtemps j'ai considéré que cet épisode vulgaire et peu crédible était né dans la cervelle grivoise de quelques niçois avinés ou égrillards au XIX^e ou au début du XX^e siècle : c'était tellement peu crédible de tourner le dos (et le reste) au cours d'un assaut !

Mais en poussant des recherches pour le compte de mon ami Christian MARIA qui souhaitait une postface historique pour son roman *le dernier rempart des Savoie*, je trouvai sous la plume de Marguerite et Roger ISNARD (15) que c'était l'historien niçois SCALIER (SCALIERO) qui le premier aurait rapporté le geste célèbre qui alliait la provocation à l'indécence ; cet auteur ayant vécu de 1730 à 1795 (?), cela reportait la naissance de cet épisode au XVIII^e siècle ! Mais je n'étais pas au bout de ma surprise, lorsque parcourant la traduction des mémoires d'Antoine FIGHIERA traduits par Hervé BARELLI, je lus dans le passage cité plus haut une phrase que j'ai omis à dessein pour le déroulement de ma démonstration et que voici : « ...elle frappa le porte-étendard turc, elle le lui arracha et précipita l'homme au bas de la muraille, **montrant son derrière à l'armée turque du haut du mur** ».

C'était écrit dès 1638 par l'un des presque contemporains du siège de Nice ! Ce n'était donc pas une légende ou une invention tardive, mais un détail rapporté par l'un des rares historiens ou écrivains ayant connu des rescapés de 1543 et qui n'était pas reconnu pour écrire des propos égrillards : lorsque l'on est sénateur l'on se doit d'avoir de la crédibilité et une certaine classe.

Méconnaissant ce texte, je m'étais fourvoyé pour défendre « l'honorabilité » de la Segurana. Ce geste qui nous semble déplacé et peu vraisemblable à notre époque n'était finalement pas isolé autrefois. Ainsi, dans le royaume de France voisin, au XIV^e siècle, pendant la guerre de Cent ans, le futur Connétable de France Bertrand Du Guesclin, sur les remparts de Pontorson (Manche), se signala en se tournant vers les Anglais, qui le sommaient de sortir, en présentant son postérieur sur lequel il administra une claque retentissante ! Cela rapprocherait davantage notre héroïne « maufacha » de Du Guesclin (qui lui aussi était fort laid) que du personnage féminin de Jeanne Hachette évoqué par certains à titre de comparaison !

Le témoignage d'Antoine FIGHIERA n'est pas plus précis, ce qui peut expliquer tous les ajouts des siècles suivants qui vont contribuer à la construction de la légende jetant ainsi le doute sur l'authenticité du personnage : « *elle aurait infligé à l'emblème sacré l'injure suprême de caresser avec complaisance ses fesses* » (16), elle était tellement laide que le spectacle de ce fessier peu séduisant aurait mis en fuite l'armée turque ! A-t-on entendu dire, comme si, de si loin, il était possible d'être horrifié par un derrière féminin sans aucun appât, d'autant, et cela est confirmé historiquement, que la scène s'est déroulée le 15 Août et que les Turcs n'ont mis les voiles que le 9 septembre : le temps de réaction est un peu long. Un des plus ébouriffants fabricants de la légende a été Joseph DABRAY (17) qui prête à son héroïne toute une série d'exploits militaires hors de Nice et qui finit par épouser Montfort le gouverneur de la ville ! Le talentueux auteur de pièces de théâtre Raoul NATHIEZ a contribué à jeter le trouble sur l'historicité de la *bugadiera* avec sa pièce *ma qu'era Catarina Segurana ?* en évoquant la possibilité d'un personnage historique, ou fictif ou symbolique de *la résistance des femmes, des peuples de tous les temps à toutes les invasions que Nice a connues* (18).

CONCLUSION :

Si l'honnêteté intellectuelle doit faire accepter le petit monument commémoratif de la porte Pairolière comme authentique, la **réponse à la question « Catherine Ségurane a-t-elle existé ? » est OUI**, car une ville pauvre et dévastée comme Nice au XVI^e siècle n'a pas les moyens de dépenser de l'argent pour honorer quelqu'un qui n'a pas existé : c'est du simple bon sens. Mieux même : ce monument brisé en 1653 a été réparé aux frais de la municipalité, ce qui eût été vraiment de l'argent public gaspillé si le personnage n'avait été que légendaire. J'ai essayé de démontrer que l'absence de la *Maufacha* dans les écrits contemporains (BADAT et LAMBERT) ne signifiaient pas pour autant son inexistence, d'autant qu'elle apparaît dans les travaux de PASTORELLI et FIGHIERA qui n'avaient aucune raison à inventer ce personnage et qui avaient connu des acteurs ou des spectateurs du siège de 1543 qui ont confirmé et complété le témoignage du monument du XVI^e siècle. Cela rend donc suspect l'acharnement des négationnistes.

À la question **Catherine Ségurane a-t-elle montré son derrière ? La réponse est : c'est probable** à cause du journal d'Antoine FIGHIERA ; mais comme il est le seul à relater le fait, laissons la porte ouverte à un petit doute (*testis unus, testis nullus*)...

Si l'auteur de ces lignes s'est passionné pour cette apologie (au sens premier et grec du terme) de la célèbre lavandière, c'est en partie parce qu'il est né rue Catherine Ségurane, juste au pied du *Cinq Caïre* et qu'il descend de l'un des frères d'Antoine FIGHIERA.

NOTES

(1) cf. *Les Cahiers de la Méditerranée*, juin 1984 ; le C.R.A.N. était dirigé à cette époque par madame Gertrude STOLWITZER.

- (2) Texte original en italien, *il fatto eroico di Catarina Segurana, dissertazione storica*, traduction française de Françoise ABRAM .
- (3) *Manuscrit textuel-journal authentique du siège de Nice*, cité par SAPPYA in *Nice Historique* 1901,
- (4) cf. en collaboration avec Danielle VERAN in la revue *Lou Sourgentin* n° 42, mai-juin 1980.
- (5) cf. Marguerite et Roger ISNARD, le *Dictionnaire Historique et biographique du Comté de Nice*, Serre éditeur, 2002.
- (6) cf. *Issa Nissa* de mars 2009.
- (7) Henri SAPPYA, op. cit.
- (8) Hervé BARELLI, *Raves, beurre & pissalat*, Serre éditeur, 2008 . Par ailleurs les historiens italiens Paul GIOVO et ADRIANI mentionnent pour leur part le chiffre de deux drapeaux, ce qui confirme l'approximation des détails.
- (9) SAPPYA écrit, avec bon sens, que *c'est après la bataille seulement, lorsque la paix et le calme furent rétablis dans la ville, qu'on put songer à rechercher et à récompenser les actes de courage individuels et que Segurana, signalée aux syndicis comme ayant efficacement concouru à la défense du pays, reçut d'eux et du public l'hommage que sa vaillance méritait* ; op.cit.
- (10) SAPPYA précise que le premier acte de mariage obéissant à cette ordonnance enregistré à Sainte Réparate daté du 10 avril 1564 et du 16 avril pour la mention du premier baptême. Il ajoute : *nous avouons d'avoir cherché en vain des registres de baptêmes et de mariages avant cette époque*. Op. cit. Pour ce qui est des décès il existait déjà dans les paroisses l'*Obituaire*, ou livre des morts avant le XVI^e siècle mais il était très incomplet car non obligatoire.
- (11) En supposant qu'il y ait eu malgré le peu de fiabilité de l'état civil avant le Concile de Trente quelques documents, il est très vraisemblable qu'ils aient été perdus en bonne partie lors du saccage de la ville basse par les Turcs en 1543 , puis plus tard par le passage de la soldatesque révolutionnaire de 1792-93 : les guerres font souvent l'Histoire mais pas les affaires des historiens.
- (12) cf. Honoré PASTORELLI, *Discorso del Monasterio antico delle monache delle città di Nizza...& altre memorie antiche de Cittadini, l'Anno 1608* ; et Hervé BARELLI, op. cit. , page 170.
- (13) d'ailleurs, Pierre GIOFFREDO dans son *Histoire des Alpes-Maritimes* (traduction, commentaires et annotation de Hervé BARELLI, éditions Nice Musées, 2008) précise qu'*une de ces enseignes (=drapeau) fut apportée jusque dans le Château et on la suspendit aux murs à la vue de l'ennemi*. Mais il n'est pas possible de dire lequel des trois drapeaux pris à l'ennemi était celui de Catherine Ségurane. Cette précision est présente également dans le *Manuscrit Textuel-Journal authentique du Siège de Nice, 1543*, rapporté par Jules BESSI mais, malheureusement, personne d'autre n'en a apporté la preuve (cf. Henri SAPPYA, *Nice Historique*, 1901).
- (14) Antoine FIGHIERA, *De Nice, son Comtat et terres adjacentes, l'Histoire naturelle et morale depuis le commencement du monde jusqu'au présent : 1638*, traduit et annoté par Hervé BARELLI, Mémoires Millénaires éditions, Nice, 2011. Le manuscrit indique que son auteur a essayé d'être le plus véridique possible puisque celui-ci a corrigé le détail de l'arme utilisé par la *bugadiera* en barrant : *avec un morceau de bois qu'elle avait, un morceau de racine en guise de masse*, pour ne conserver que le mot **masse**. Par ailleurs l'abbé TISSERAND donne une autre variante concernant l'arme : « *abattant d'un coup de hache le turc qui portait l'enseigne, et saisissant le drapeau au cri de victoire, anima ses concitoyens à la lutte* » cf. *Chronique de Provence, Histoire Civile et Religieuse de la Cité de Nice et du Département des Alpes-Maritimes*, Nice 1862 ; cela veut dire que déjà à cette époque il y avait du flou sur certains détails, mais cela ne met en aucun cas en cause l'existence du personnage.
- (15) op .cit.
- (16) rapporté par Louis CAPPATTI, in *sous le linceul bleu*, non daté, Imprimerie Meyerbeer, Nice.
- (17) Joseph DABRAY, (1786-1855), *Montfort et Ségurane*, poème.
- (18) comédie-ballet éditée par *Lou Sourgentin*, 1979.